JUIN 2021
N° 100

Info Verdun

Comité de rédaction
Catherine BEGEAULT
Monique VIDAL,
Serge PELISSIER,
Elodie OURLIAC.

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

www.mairieverdunenlauragais.com

Mairie de Verdun-en-Lauragais

Secrétariat
Ouverture :
Lundi, mardi , jeudi, vendredi
de 10h à 12h
Tél. : 04 68 94 21 72
mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Bibliothèque
Ouverture tous les vendredis de 18h à 19h et sur demande.
Contact Catherine Begeault au 06 03 64 13 99

Ecole de Verdun
04 68 94 30 10

SIVU
04 68 94 20 78
(du lundi au vendredi
de 14h à 17h)

SUEZ-Lyonnaise des eaux
Urgences: 09 77 40 11 41

Déchèterie de Saint-Papoul
Ouverture : Samedi 14h-17h
Mercredi 8h-12h / 14h-17h

Gendarmerie de Castelnaudary
04 68 23 10 70

Le mot du maire

Le fleurissement de notre beau village et du hameau de Jean-Raymond annonce comme chaque année l'arrivée des beaux jours, mais cette année …..

Après ce dernier confinement, l'été pointe timidement le bout de son nez. A la suite d'un mois de mai pluvieux, juin arrive et avec lui la promesse d'un
bel été.
Même si l'état sanitaire de notre pays semble s'améliorer, nous devons rester prudents. Le soleil nous fait oublier très facilement la réalité et notre quotidien depuis plus d'un an déjà ,mais si nous voulons sortir de cette crise le plus rapidement possible, sans doute devons-nous consentir à quelques obligations durant encore quelque temps afin de nous sentir libre de reprendre notre vie d'avant.
Cet été sera plus vivant que celui de 2020 avec quelques divertissements et sûrement quelques rencontres prévues durant ces 2 mois à venir.
La fête du village qui nous a tant manqué, moment privilégié pour les rencontres, même si elle sera différente, l'ouverture probable de la piscine avec sûrement un nouveau protocole, tout cela fera que Verdun va revivre un peu.

Etat Civil

Décès

Odette VIALADE
20/12/2020

André BONHOURE
18/01/2021

André VIALADE
30/03/2021

Emile FAUGERE
08/04/2021

Naissance

Stella début Mars 2021
Fille de A. REGGIOLI et
A. TRINQUELLE

Liste de mail

Pour faire partie de la liste de mails de la mairie et recevoir les informations de la commune directement par courrier-électronique, pensez à envoyer votre mail au secrétariat de la mairie.

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Compte-rendu des derniers conseils municipaux de l'année

Le conseil municipal s'est réuni le **31 décembre 2020**, pour une brève séance, afin de voter un don en faveur du téléthon (200 euros) et une ouverture de crédit pour des travaux de voirie (chemin de Pennavayre) et l'installation de trois défibrillateurs.

La réunion du **18 mars 2021** a été consacrée principalement au compte administratif 2020. *Le compte administratif est le document comptable établi par le comptable public qui retrace l'ensemble des mandats de dépenses et des titres de recettes émis par la commune pendant la durée de l'exercice précédent.* Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Opérations de l'exercice	257 845,82	359 761,38	42 264,29	57 685,60
TOTAUX	257 845,82	359 761,38	42 264,29	57 685,60
Résultats de clôture		101 915,56		15 421,31
Résultat reporté N-1		548 801,24	2 986,45	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	0,00	650 716,80	2 986,45	15 421,31
RESULTATS DEFINITIFS		650 716,80		12 434,86

BUDGET VILLAGE VAC	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LIBELLE	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Opérations de l'exercice	7 965,08	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	7 965,08	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture	7 965,08			
Résultat reporté N-1		94 154,43	0,00	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	7 965,08	94 154,43	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		86 189,35		

Déficit de fonctionnement : 7 965,08 euros (il s'agit de la restitution d'un trop perçu à Escapade, ancien gestionnaire du Village de vacances) ;

Compte rendu Conseil municipal

Le conseil autorise ensuite la maire à ouvrir trois postes d'agents saisonniers pour la piscine municipale pour l'été 2021 : deux éducateurs activités physiques et sportives pour la surveillance des baigneurs et nageurs et un agent d'accueil pour la billetterie.

Lors de la réunion du **14 avril 2021**, le conseil municipal a été appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2021. *Le budget primitif est le premier acte du cycle budgétaire annuel ; il doit être voté avant le 15 avril.*

Budget communal :
Fonctionnement :
Recettes -> 383 819,29 € +résultat reporté de 650 716,80 €= 1 034 536,09 €
Dépenses -> 1 034 536,09 €. Dans les dépenses de fonctionnement, figurent des virements à la section Investissement pour un montant de 283 625,14 €.
Investissement :
Recettes -> 331 965,14 €+ résultat reporté de 12 434,86 € = 344 400,00 €
Dépenses -> 344 400,00 €. Dans ce montant, une somme de 307 800,00 € est réservée pour les « immobilisations corporelles » c'est-à-dire pour faire face à des dépenses éventuelles ou réelles qui se présenteront en cours d'année pour l'acquisition de terrains par exemple, ou pour la réalisation de travaux sur les bâtiments publics, ou la réfection de la voirie communale etc ...

Budget Village de vacances :
Fonctionnement : Recettes -> 86 189, 35 €..... Dépenses -> 86 189,35 €
Investissement : Recettes -> 15 000 € .....Dépenses -> 15 000 €

Ensuite, le conseil a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune en tenant compte de la fusion de la part communale et de la part départementale pour les taxes foncières des propriétés bâties :
Foncier bâti : 54,13 % (taux communal 23,44 % + taux départemental 30,69 %),
Foncier non bâti : 123,97 %.

Il a décidé d'accorder les subventions suivantes aux associations verdunoises qui en ont fait la demande :
Club des Aînés : 600€
Comité des fêtes : 3000 €
Histoire et Patrimoine : 600 €

Enfin, le conseil municipal a accepté le devis des travaux de voirie présenté par l'entreprise Cazal pour la réfection du chemin de Caylejac d'un montant de 53 731,50 euros HT.

L'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du **25 mai 2021** a été varié.
Les élus ont donné un avis favorable pour le maintien de la semaine scolaire à quatre jours.
Le conseil a approuvé la convention de mise à disposition du service technique intercommunal (il s'agit d'un renouvellement). La commune peut ainsi bénéficier de la mise à disposition des agents et moyens du service technique de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Par contre, le conseil n'a pas approuvé la demande de la communauté de communes tendant à restituer aux communes la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ». Il souhaite que cette compétence reste du domaine de l'intercommunalité.
Le conseil municipal a accepté le principe de la cession de la voirie du hameau de Causse au propriétaire du hameau pour un montant de 1 500 euros, sous réserve que les droits des différents propriétaires soient respectés et que la continuité du chemin appartenant à la commune soit assurée entre le chemin menant au hameau de Causse et le chemin Verdun-Cenne par le transfert de propriété de ce nouveau chemin à la commune pour l'euro symbolique.
Il autorise la maire à proposer à la location deux pavillons du village de vacances (n° 39 et n°40) à titre transitoire.

Voitures ventouses

Le nombre de places de parkings dans notre village est limité.
Certains villageois laissent leurs voitures pendant plusieurs semaines stationnées à la même place, empêchant les autres d'y avoir accès, ou gênant la bonne circulation. En application des dispositions de l'article R 417-12 du code de la route, tout propriétaire dont la voiture, le camping-car, la fourgonnette, etc...., est stationné(e) à la même place pendant plus de 7 jours consécutifs, prend le risque de se voir infliger une amende. En cas de non respect de l'injonction qui lui serait adressée, la mise en fourrière pourrait être demandée.

Terrains de sport

Il est rappelé aux habitants de la commune que les terrains de tennis et de sport sont librement à leur disposition.

Compte rendu Conseil municipal

Le conseil autorise la maire à mettre à la location la salle polyvalente du village de vacances à compter du 1er juin 2021. Il adopte un nouveau règlement pour les deux salles polyvalentes (salle des Fêtes et salle du village de vacances) ainsi que les tarifs suivants :

	Verdunoises & Verdunois (*)	**Associations communales**	**Personnes, organisations associations extérieures**
Redevance	100€ /jour	néant	250€ /jour
Caution	150 euros	néant	150 euros
Garantie « ménage »	90 euros	néant	90 euros

*(Verdunois/Verdunoises : personnes inscrites au rôle des impôts de la commune et leurs enfants)

Enfin, le conseil municipal décide que l'exploitation et la gestion du village de vacances doivent répondre à un souci de développement local et social et qu'en conséquence les activités dans ce cadre auront le caractère de service public. Il approuve dès lors le principe du recours à une délégation de service public conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Tondeuses à gazon, travaux de bricolages, etc…

Les activités bruyantes effectuées par des **particuliers**, telles que rénovation, bricolage, jardinage à l'aide d'outils (tondeuses, tronçonneuses, …) et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité publique ou à la santé de l'homme ne peuvent être effectuées que dans des horaires définis.

Le Conseil National du Bruit, placé auprès du ministre chargé de l'Environnement, s'est prononcé pour les horaires suivants :
-les jours ouvrables, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ;
-les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
-les dimanches, de 10h00 à 12h00.

Nos amis les chiens.

Les beaux jours sont arrivés. Beaucoup d'entre-nous vivent fenêtres ouvertes le jour comme la nuit. Merci aux propriétaires de chien(s) d'éviter, tout particulièrement en cette période, que les aboiements intempestifs de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes ne troublent la tranquillité publique et le repos de chacun.

Un peu de droit : L'article R1334-31 du code de la santé publique dispose que : «Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». L'article 1243 du code civil mentionne que « Le propriétaire d'un animal (…) est responsable du dommage que l'animal a causé (…).

Elections des 20 et 27 juin 2021

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les élections régionales sont organisées tous les six ans. Les conseils régionaux sont renouvelés intégralement. Le mode de scrutin est un scrutin de liste à deux tours. Les listes de candidats sont régionales et elles sont constituées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé.

Les élections départementales ont remplacé les élections cantonales et les conseillers généraux sont devenus des conseillers départementaux. Les conseils départementaux sont intégralement renouvelés tous les six ans selon un mode de scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours (un homme et une femme). Si aucun binôme ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

En raison de la simultanéité de ces élections, **les bureaux de vote** seront ouverts de 8h à 18h, dans notre commune, à la **salle des Fêtes dans le centre du village**, (apportez vos stylos et port du masque obligatoire).

Le patrimoine sensoriel des campagnes françaises

La loi du 29 janvier 2021, visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises, a pour but de favoriser le vivre ensemble dans les territoires ruraux. Le texte précise que les sons et les odeurs caractérisant les espaces naturels font partie du patrimoine commun de la nation (article L110-1 du code de l'environnement).

La reconnaissance de certains bruits et effluves qui font partie intégrante du patrimoine rural devrait permettre de disposer de réponses en cas de conflit face au chant du coq, au tintement des cloches, à l'odeur du crottin, au croassement des grenouilles, ….

Piscine municipale

Cette année la piscine ouvrira ses portes du 1° juillet au 31 août 2021, du mardi au dimanche de 14h à 19h et sera fermée le lundi.
Nous aurons deux maîtres nageur M. LAFFONT Baptiste et M. BOROWSKI Serge, tout deux habitués de la surveillance de nos bassins depuis plusieurs années.
Nous aurons aussi deux agentes de billetterie, Mlle Maëlle ARNAUD ET Mme Sabrina SCHURR.
Un protocole sanitaire devrait nous être imposé mais à ce jour il n' a pas été communiqué.

Tarifs 2021

Tickets A : 2.50 € le ticket (adultes + de 14 ans)
Tickets B : 1.50 € le ticket (enfants)
Tickets C :2.00 € le ticket (carnet de 10 tickets, soit 20.00 € le carnet -adultes)
Tickets D :1.00 € le ticket (carnet de 10 tickets, soit 10.00 € le carnet -enfants)

Fontaines d'eau du village

Notre village est équipé de plusieurs fontaines alimentées en eau publique potable, dont l'abonnement et la consommation est supportée par la mairie. L'utilisation par les habitants ne doit être que ponctuelle en cas de besoin urgent et d'arrosage des plantations communales, notamment en période d'été. Une utilisation en parcimonie reste toutefois possible pour des plantations privées situées sur l'espace public. Nous comptons sur votre compréhension pour éviter le gaspillage de notre eau si précieuse par les temps qui courent, tout en favorisant le maintien de nos espaces publics fleuris par des arrosages suppléants ceux des agents techniques.

Le village de vacances

Le village de vacances représente un patrimoine important pour notre commune. Composé de 16 pavillons et de 25 chalets, soit une capacité totale de 180 lits, il est doté également d'un bâtiment comprenant une salle d'animation de 120 m2. Depuis le début de l'année 2020, il n'est plus en fonction faute de gestionnaire. Cependant, des travaux d'entretien courants sont réalisés et les espaces verts sont entretenus grâce à l'action efficace des deux employés municipaux.

Ces derniers mois, la commission communale « village de vacances » s'est réunie à plusieurs reprises afin de rechercher des solutions pour redonner vie à ce lieu. Les réflexions à mener ont conduit à rencontrer des représentants de l'agence régionale de développement économique, de l'agence technique départementale, de la communauté de communes et de la chambre de commerce et d'industrie. A la suite des échanges fructueux qui ont alors eu lieu, les membres de la commission ont travaillé à la rédaction d'un document qui comprend, notamment, une partie technique, une partie juridique et un volet tourisme et activités de nature. La brochure ainsi réalisée a été présentée au conseil municipal lors de sa réunion du 14 avril dernier.

Elle est consultable en mairie

Cette brochure a permis, à partir de son support, de saisir des collectivités et organismes institutionnels (conseil régional, conseil départemental, communauté de communes, …) en vue de leur aide éventuelle (technique et/ou financière). Ensuite, des gestionnaires de villages de vacances seront sollicités afin qu'ils puissent faire acte de candidature pour assurer la gestion de cette structure touristique .

A l'heure actuelle, le conseil municipal a décidé de mettre deux petits pavillons en location à titre transitoire et pour une durée limitée. Ces locations devront prendre fin obligatoirement lorsqu'un repreneur aura manifesté son intérêt pour gérer le village de vacances.

Le tri sélectif

Le tri sélectif consiste à trier les déchets suivant leur nature, afin de faciliter le recyclage, compostage ou mise en décharge.

La Mairie a mis à disposition des habitants des poubelles de différentes couleurs pour chaque type de déchets afin d'encourager le geste du tri.

Les encombrants sont à amener à la déchetterie. En aucun cas, ces derniers ne doivent être abandonnés sauvagement près des bacs de tri !

Le point sur les chantiers

Le budget 2021 voté par le Conseil municipal fait la part belle aux projets proposés par la Commission des Travaux.
Après une année 2020 qualifiée de transition et qui a permis de réaliser **un diagnostic général du patrimoine immobilier communal**, des axes de réalisation prioritaires se sont dégagés Ainsi, les investissements programmés cette année privilégieront les travaux liés **à la sécurité et à la protection des personnes et des biens**. L'entretien de la **voirie** et l'amélioration du **réseau d'assainissement** ne seront pas, pour autant, oubliés ; de même pour le **maintien en bon état des infrastructures communales**, parmi lesquelles le village de vacances dont nous assumons les charges du propriétaire, et qui reste une préoccupation majeure de la municipalité.
Certes, ce type de travaux ne revêt pas le panache de certaines réalisations conduites par les mandatures précédentes mais ils sont tout autant indispensables pour la préservation de notre richesse patrimoniale communale.

Comme à son habitude, Info Verdun ne manquera pas de vous tenir informés de l'évolution de ces projets dont certains sont aujourd'hui au stade de l'étude de faisabilité.

Durant ce premier quadrimestre, certains chantiers sont en cours ou en phase terminale :

- **la mise aux normes de sécurité des installations électriques** des bâtiments communaux et du village de vacances se poursuit suite aux rapports annuels de vérifications effectués par une société de contrôle agréée ;
- **la réfection du chemin de Caylejac** : initialement prévue en 2020, ces travaux ont fait l'objet d'une redéfinition technique qui a permis de réduire l'impact financier de près de 30% (montant ramené à 53731€HT) ;
- **la mise en service de 3 défibrillateurs** (salle des fêtes, complexe sportif & village vacances, hameau de Jean-Raymond). Les difficultés apparues lors du raccordement électrique, en particulier à Jean-Raymond, sont maintenant résolues à l'exception de celui de Jean-Raymond qui sera bientôt opérationnel ;

- **le diagnostic de sécurité des aires de jeux** a mis en exergue la nécessité de remplacer la balançoire du Communal hors normes de sécurité. Récemment livrée, elle va être installée par les agents communaux au cours des semaines à venir ;
- **la vérification des équipements techniques et le nettoyage des abords de la piscine** par les agents communaux en prévision de son ouverture en juillet-août ;
- **la rénovation de l'enveloppe des bâtiments du village de vacances** comprenant notamment le traitement des toitures, le ravalement des façades et des bardages bois. Pour ce faire, il est fait appel au service technique intercommunal de la Communauté de communes, qui emploie, en particulier, des personnels en insertion ; ces travaux vont débuter courant juin ;
- **La remise à niveau de 2 gîtes du village de vacances** en vue de leur mise en location à titre transitoire dans l'attente d'une solution pérenne pour son devenir. Ces travaux sont principalement effectués en régie dans un souci d'économie ;
- **Le débroussaillage par éparage des bords de voies communales** a été réalisé par l'entreprise Ournac, de Montréal, intervenante connue de longue date par les verdunois. Une première tranche de reprofilage de fossés va aussi être engagée à court terme ;

Bien entendu, les opérations régulières d'entretien de la voirie et des espaces verts (reprises ponctuelles du revêtement, éparage/élagage, fauchage...) se poursuivent en régie grâce à l'action efficace de nos agents techniques. L'absence prolongée suite à un accident de Jean-Louis s'est fait sentir mais Benjamin a su « maintenir la barque à flot » à la faveur d'une grande disponibilité.

Club des Aînés Verdunois

Depuis quelques semaines le dé confinement nous permet d'envisager de meilleurs jours pour notre association. Le comité directeur c'est réuni dés l'annonce des étapes de celui ci, et a essayé de monter un programme d'activités de Juin à Décembre 2021.

Une information a été envoyée aux Verdunois et notamment aux adhérents du club afin de connaître le nombre, de renouvellement d'adhésions, et des nouvelles *(l'adhésion 2021 a été fixée à 10 Euros)*. Tous les anciens adhérents n'ont pas répondu, mais déjà on peut envisager un nombre d'adhésion important et c'est tant mieux. Vous trouverez ci dessous les activités proposées pendant les 7 mois à venir. Bien entendu ces activités ne pourront se réaliser que si cela est possible par rapport aux normes en vigueur du moment.

La première activité c'est pour le vendredi 25 juin 12h00, sous les chênes du village de vacances. Nous partirons à la découverte des vins de notre terroir, tout en dégustant un repas concocté par l'Auberge de Riquet, composé de l'apéritif, une entrée à base de poisson, une viande et un dessert. A chaque étape nous essaierons de découvrir le vin qui nous aura été proposé et qui sera par la suite développé par Pascal Calvel. *(Participation : 20 Euros)*

PROPOSITION PROGRAMME MANIFESTATIONS 2021

Mise à jour du 5 Mai 2021

Toutes ces manifestations ont été examinées en réunion du bureau, mais pourront éventuellement évoluer en fonction des remarques faites notamment en Assemblée Générale du club et surtout en fonction de la pandémie.

Assemblée Générale : *date à déterminer en fonction des possibilités...*

Vendredi 25 Juin : Repas avec « Le Relais de Riquet » *(sur le thème de dégustation et découverte du vin)* ***à Verdun au Village de Vacances.***

Vendredi 6 Août : Journée à thème : Pizzas et Grillades à Jean Raymond,

(Si intempéries : report à une nouvelle date).

Jeudi 16 septembre : Rencontre inter clubs avec repas et animation aux Brunels *(Réservé en priorité aux adhérents des 3 villages,*

et si, et seulement si, cela est possible de faire en salle et pouvoir danser).

Vendredi 8 Octobre : Journée à thème : *Repas au Bout du monde.*

Novembre : Spectacle, cabaret *(avec les Brunels et les Cammazes à St Orens* ***(si cela est possible).***

Vendredi 10 décembre : Repas de fin d'année avec animation.

Belotes Inter villages : A programmer en fonction possibilité (covid 19)

Belotes Verdun: A programmer en fonction possibilité (covid 19).

Le président des Aînés Verdunois : Gérard GUIRAUD

La Pêche Verdunoise

L'Association « la Pêche Verdunoise » a été crée en 2013. Depuis deux ans, cette association est en sommeil, lié au manque de temps des membres du bureau pour mener à bien les activités de celle ci. Depuis l'ouverture de la pêche plusieurs pêcheurs nous sollicitent pour remettre sur de bons rails « La Pêche Verdunoise ». Certains parmi eux sont d'accord pour remplacer ou seconder les membres actuels. Une Assemblée Générale va être mise en place dans les prochains mois pour former un bureau et prendre les adhésions. Toute personne intéressée par la pêche, et notamment sur Verdun, est invitée à se faire connaître à Gérard Guiraud 0676001140, pour toute adhésion à l'association et éventuellement pour une participation au bureau qui sera mis en place.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes est heureux de vous annoncer que la fête devrait avoir lieu cette année, le week-end du 18 juillet.

Ce ne sera pas certes notre fête habituelle mais elle permettra de se retrouver. Elle sera réduite au niveau du nombre de jours; il faudra notamment oublier le lundi et sa mounjetado pour cette année. Si les décisions nationales et préfectorales le permettent, le samedi et le dimanche devraient ressembler à ce que l'on connaît. Le vendredi est en cours de réflexion mais il n'y aurait pas de bal ce jour-là.

Cette fête, qui respectera gestes barrières et port du masque, sera particulière. Mais les responsables du comité des fêtes savent qu'ils peuvent faire confiance aux verdunois pour faire des efforts et respecter la réglementation.

Une réunion d'organisation est prévue le vendredi 25 juin à 19h à la salle des fêtes. Les préparatifs, avec le montage du podium, se feront le samedi 10 juillet à partir de 9h. Tous les bras sont les bienvenus pour partager ce moment de travail mais surtout de convivialité.

Comme de coutume, le comité des fêtes passera chez vous le dimanche avant la fête, le 11 juillet, pour vous offrir la madeleine et vous détailler le programme des festivités.

Nous avons hâte de vous retrouver!

Téléthon 2021

En 2020 les bénévoles du téléthon des villages du Lauragais Rural n'ont pu en raison des contraintes liées à l'épidémie, mettre en place un programme d'activités de rassemblements. Ils ont tout de même réussi à sensibiliser les habitants de nos petits villages, les associations et les mairies, pour que l'esprit téléthon demeure. C'est ainsi qu'à coté des quelques activités réalisées à Villespy (école et nems), Issel et Labécède (petits marchés), Saint Martin Lalande (vide grenier), les dons se sont multipliés pour obtenir une somme d'argent de 9885 Euros. Verdun a largement participé à ce montant, et je voudrai remercier bien chaleureusement les habitants qui ont fait des dons, les associations (Chanteurs de la montagne noire, Comité des fêtes, Histoire et Patrimoine, le Club des Aînés et la Cassolo Verdunoise), et enfin la mairie qui habituellement participait par une aide aux activités, a fait un don pour compenser la non réalisation d'activités sur Verdun. Pour 2021 les bénévoles ont déjà organisé une première réunion. Un programme d'activités est en cours de préparation mais dépendra bien évidemment des possibilités qui nous serons données par rapport aux normes en vigueur. Verdun sera étape de la marche nocturne relais, un concours de belote si cela est possible devrait être organisé, et vraisemblablement un vide grenier pourrait être décidé. Sur ce dernier point nous cherchons des bénévoles pour aider les correspondants locaux du téléthon. Un challenge entre écoles des villages concernés est à l'étude également.

(Contact Gérard Guiraud 0468943330 ou 0676001140)

Un téléthon 2020 réussi grâce aux nombreux dons des Habitants, Associations et Mairies.

Gérard Guiraud coordonnateur local du téléthon

Instantané d'histoire

1782 : querelle de voisinage

Cette année encore, c'est un mois de janvier blanc à Verdun. La neige recouvre le paysage et assourdit les bruits. A la tombée de la nuit, Thomas Jalbaud quitte Saint-Papoul pour rentrer chez lui à Combelibert. Le trajet est malaisé mais à soixante-huit ans, le ménager est encore endurant. Pour lutter contre le froid, il pense au feu de cheminé qui doit flamber dans l'âtre de la métairie. A la soupe chaude, épaisse, au doux parfum de haricots et de saindoux que le servira sa femme en rentrant. Perdu dans ses pensées, il n'entend pas la neige crisser sous des sabots qui ne sont pas les siens. Se retourne t-il seulement lorsqu'un coup de barre s'abat sur sa tête ?

Inquiet de ne pas le voir rentrer, son fils Pierre décide de faire un bout de chemin à sa rencontre. Cette nuit, la lune n'éclaire pas grand-chose mais il aperçoit, à quelques dizaines de mètres de la maison, une masse inerte sur le chemin. Intrigué, il approche, reconnaît un corps, celui de son père !

Malgré ses efforts, il est déjà trop tard. Le vieux est mort. Et au regard des traces, ce n'est pas une mort naturelle. Trop de pas. Des pas qui viennent et s'éloignent vers l'aval du Tenten… D'un coup, tout s'éclaire pour Pierre. Il sait. Demain, il ira dénoncer Mas, dit « Jean Grand », le métayer de Francouly et ses fils. Cela fait des mois que lui et son père sont à couteau tiré. Mas ne supporte pas que le vieux Jalbaud prenne tous les jours comme raccourcis, pour aller sur ses terres, l'escalier qui jouxte sa métairie de Francouly. Aux mots ont suivis les insultes puis les intimidations. Celle de ce soir est celle de trop. Après avoir remonté le corps de son père à la ferme, le praticien établit l'acte de décès : « *décédé asphyxié par une hémorragie interne* ».

C'est à la cour criminelle que la querelle s'achèvera.